



Procédure entamée par un voisin dont le bien vient d'être vendu !

Par **levasseur**, le **02/03/2010** à **10:27**

Bonjour,

Mon voisin a entamé une procédure auprès du juge de proximité pour faire abattre un arbre sur mon terrain pourtant non mitoyen. L'expert nommé a établi son rapport mais entre temps mon voisin a vendu son bien.

La procédure s'arrête-t-elle d'office ?

ou bien

le nouvel acquéreur peut-il la poursuivre en l'état ?

Cordialement,
A. Levasseur